



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/1/Add.1
14 novembre 2016

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Soixante-dix-septième réunion
Montréal, 28 novembre – 2 décembre 2016

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

1. Ouverture de la réunion

Remarques d'ouverture du président du Comité exécutif.

2. Questions d'organisation

(a) Adoption de l'ordre du jour

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/1 contient l'ordre du jour provisoire de la 77^e réunion du Comité exécutif.

Questions à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait souhaiter adopter l'ordre du jour de la réunion sur la base de l'ordre du jour provisoire, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/1 et, le cas échéant, avec les amendements apportés oralement durant la plénière.

(b) Organisation des travaux

Le président proposera l'organisation des travaux à la plénière.

3. Activités du Secrétariat

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/2 contient un rapport sur les activités du Secrétariat depuis la 76^e réunion du Comité exécutif.

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

Questions à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait souhaiter prendre note des activités du Secrétariat, présentées dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/2.

4. État des contributions et des décaissements

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/3 fournit des informations sur l'état du Fonds, selon les registres du PNUÉ, au 10 novembre 2016. À cette date, le solde du Fonds s'élevait à 103 473 353 \$US et tenait compte de toutes les sommes approuvées par le Comité exécutif jusqu'à la 76^e réunion, inclusivement.

Questions à traiter :

- Indiquer dans les factures envoyées par le Trésorier, les versements faits par les pays au cours de l'année pendant laquelle les versements sont faits.

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- (a) Prendre note du rapport du Trésorier sur l'état des contributions et des décaissements, les informations sur les billets à ordre, et les pays qui ont choisi d'appliquer le mécanisme à taux de change fixe pour la période triennale 2015-2017, qui figure dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/3 ;
- (b) Exhorter toutes les Parties à verser l'intégralité de leurs contributions au Fonds multilatéral dans les meilleurs délais possibles;
- (c) Prendre note avec satisfaction de l'intention du gouvernement du Bélarus de commencer à payer ses contributions en 2016, et noter que le paiement de 2016 ne sera pas associé aux contributions en souffrance du Bélarus pour les années précédentes;
- (d) Demander au Trésorier d'émettre des factures reflétant les paiements de l'année où les paiements ont été effectués ; et
- (e) Demander au Chef du Secrétariat et au Trésorier de poursuivre le suivi des contributions en souffrance pour les Parties ayant des arriérés de paiement depuis une ou plusieurs périodes triennales et d'en rendre compte au Comité exécutif à sa 78^e réunion.

5. État des ressources et de la planification

(a) Rapport sur les soldes et disponibilité des ressources

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/4 présente un sommaire de toutes les sommes retournées par les agences bilatérales et d'exécution. Il comprend les données de tous les projets dont le solde est retenu depuis plus de 12 mois suivant la date d'achèvement du projet et traite des soldes de projets retournés « par décision ». Une mise à jour des soldes et de la disponibilité des ressources sera présentée à la 77^e réunion.

Questions à traiter :

- Le manque de ressources disponibles pour approuver les propositions de projet soumises à la 77^e réunion.

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

(a) Prendre note :

- (i) Du rapport sur les soldes et la disponibilité des ressources, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/4;
- (ii) Que le montant net des fonds restitués à la 77^e réunion par les agences d'exécution s'élève à 863 471 \$US, comprenant 244 115 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 17 643 \$US provenant du PNUD; 126 301 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 17 643 \$US provenant du PNUE; 42 829 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 2 664 \$US provenant de l'ONUDI et 411 441 \$US de coûts d'agence provenant de la Banque mondiale;
- (iii) Que le montant net des fonds restitués à la 77^e réunion par les agences bilatérales s'élève à 66 266 \$US, comprenant 59 486 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 6 544 \$US, provenant du gouvernement de l'Italie et 209 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 27 \$US, provenant du gouvernement du Japon;
- (iv) Que le PNUE détient des soldes de 138 818 \$US, excluant les coûts d'appui, pour neuf projets achevés depuis plus de deux ans;
- (v) Que l'ONUDI détient des soldes de 137 311 \$US, excluant les coûts d'appui, pour un projet achevé depuis plus de deux ans;
- (vi) Que les soldes non-engagés du gouvernement de l'Allemagne pour un projet achevé et pour deux projets en cours qui totalisent 1 989 \$US et 149 090 \$US, incluant les coûts d'appui d'agence, viendront en déduction des projets bilatéraux soumis à la 77^e réunion s'ils sont approuvés par le Comité exécutif;
- (vii) Que les soldes non-engagés du gouvernement de l'Italie pour quatre projets achevés qui totalisent 17 327 \$US, incluant les coûts d'appui d'agence, seront restitués en espèces sous réserve de la mise à jour par le gouvernement de l'Italie à la 77^e réunion;
- (viii) Que les soldes du gouvernement de l'Espagne pour deux projets achevés depuis plus de deux ans qui totalisent 15 600 \$US en coûts d'appui d'agence, viendront en déduction des projets bilatéraux qui seront soumis à une réunion future;

(b) Demander :

- (i) Aux agences bilatérales et d'exécution qui ont des projets achevés depuis plus de deux ans, de restituer les soldes à la 78^e réunion;
- (ii) Aux agences bilatérales et d'exécution de décaisser ou d'annuler les engagements qui ne sont pas nécessaires pour les projets achevés et les projets achevés par décision du Comité exécutif afin de restituer les soldes à la 78^e réunion; et
- (iii) Au PNUE de restituer le solde non-engagé à la 78^e réunion.

(b) Mise à jour sur la mise en œuvre des plans d'activités de 2016-2018

Les documents [UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/5](#) et [Add.1](#) présentent un sommaire du plan d'activités de 2016-2018, l'état de la mise en œuvre du plan d'activités de 2016 à la lumière des approbations de la 76^e réunion et des activités soumises à la 77^e réunion, et les conséquences sur l'affectation des ressources aux fins de planification des activités dans le budget de la période triennale de 2015-2017. L'addendum 1 propose une mise à jour du financement proposé par les agences bilatérales et d'exécution à la 77^e réunion au 14 novembre 2016 et des niveaux de financement recommandés, et l'affectation des ressources pour 2016 et 2017 à partir des recommandations et des engagements à terme associés aux nouvelles première et deuxième étapes des plans de gestion de l'élimination des HCFC.

Questions à traiter :

- La valeur des activités proposées à la 77^e réunion dépasse de 47 448 806 \$US la somme prévue dans le plan d'activités.

Le Comité exécutif pourrait souhaiter prendre note de l'état de la mise en œuvre du plan d'activités général du Fonds multilatéral contenu dans les documents [UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/5](#) et [Add.1](#).

(c) Retards dans la soumission des tranches

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/6](#) présente les mesures prises par le Secrétariat en réponse aux décisions sur les retards dans la soumission des tranches adoptées par la 76^e réunion; une analyse de chacune des tranches non soumises à la 77^e réunion; et une analyse des tranches soumises à la 77^e réunion, mais ensuite retirées.

Questions à traiter :

- Les quarante-neuf activités de tranches de la première étape du PGEH de 29 pays attendues à la 77^e réunion, mais non soumises;
- Raisons des retards : seuil de décaissement de 20 pour cent; fonds suffisants restant de la tranche précédente; décisions gouvernementales; appuis; changements au Bureau national de l'ozone; rapport de vérification; l'agence principale n'était pas prête pour la soumission; mise en œuvre du volet d'investissement, questions de sécurité; signature de l'accord; et retards associés à la tranche précédente;
- Les tranches d'un pays ont été soumises, mais ensuite retirées à cause de l'absence de consensus sur les coûts liés aux changements dans les données sur la consommation;
- Les agences d'exécution ou bilatérales ont indiqué que la soumission tardive de ces tranches n'aura ou ne devrait avoir aucune conséquence sur la conformité, sauf pour un pays qui connaît des difficultés internes, mais dont la tranche n'est attendue qu'à la 79^e réunion.

Le Comité exécutif pourrait souhaiter:

(a) Noter:

- (i) Le rapport sur les retards dans la soumission des tranches contenu dans le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/6](#) ;

- (ii) Les informations sur les retards dans la soumission des tranches au titre des plans de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) soumis par le PNUD, le PNUE et l'ONUDI ;
 - (iii) Que 42 des 91 activités liées aux tranches des PGEH devant être soumises à la 77^e réunion avaient été soumises dans les délais et que deux de ces tranches ont été retirées à la suite de discussions avec le Secrétariat ;
 - (iv) Que les agences d'exécution responsables ont indiqué que la soumission tardive des tranches des PGEH due à la dernière réunion de 2016 n'aurait aucune incidence sur la conformité au Protocole de Montréal, à l'exception d'un pays, et qu'il n'y avait aucune indication qu'aucun de ces pays n'étaient en situation de non-conformité en 2014 pour le gel de 2013 de la consommation de HCFC, ni de la réduction de 10 pour cent en 2015 pour les pays qui avaient communiqué les données de 2015 ; et
- (b) Charger le Secrétariat d'envoyer aux gouvernements intéressés des lettres sur les décisions relatives aux retards dans la soumission des tranches, comme il est indiqué dans l'annexe I au document UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/6.

6. Mise en œuvre du programme

(a) Suivi et évaluation

(i) Rapport global d'achèvement des projets de 2016

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/7 présente un aperçu des résultats déclarés dans les rapports d'achèvement de projets pluriannuels et les rapports d'achèvement de projets individuels reçus en date du 20 octobre 2016, et les calendriers de soumission des rapports d'achèvement de projets pluriannuels et des rapports d'achèvement de projets individuels en 2017.

Questions à traiter :

- Rapports d'achèvement de projets attendus.

Le Comité exécutif pourrait souhaiter:

- (a) Prendre note du rapport global d'achèvement de projets de 2016 présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/7;
- (b) Exhorter les agences bilatérales et d'exécution de présenter à la 78^e réunion la liste des rapports d'achèvement de projets pluriannuels et individuels en souffrance et, lorsque les rapports d'achèvement de projet dus n'ont pas été soumis, de préciser les raisons pour lesquelles ils n'ont pas été soumis et la date à laquelle ils seront soumis;
- (c) Exhorter les agences de coopération à achever leur portion du rapport d'achèvement de projet de manière à ce que l'agence principale puisse remettre le rapport d'achèvement de projet à la date prévue.
- (d) Exhorter les agences bilatérales et d'exécution de saisir des enseignements tirés clairs, bien rédigés et complets lors de la remise de leur rapport d'achèvement de projet;

- (e) Inviter tous ceux qui participent à la préparation et la mise en œuvre des accords pluriannuels et de projets individuels à tenir compte des enseignements tirés indiqués dans les rapports d'achèvement de projet lors de la préparation et de la mise en œuvre des futurs projets.

(ii) Rapport sur la base de données des accords pluriannuels (décision 76/6 b)

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/8 fournit un rapport sur la suite donnée à la décision 76/6 b) et décrit la nouvelle base de données, l'inventaire des entreprises et les procédés de mise à jour, selon qu'il convient.

Questions à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait souhaiter:

- (a) Prendre note du rapport sur la base de données des accords pluriannuels (décision 76/6 b)) présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/8;
- (b) Prendre note également que les agences bilatérales et d'exécution sont en train de saisir dans la base de données de l'Inventaire des entreprises toutes les données pertinentes au sujet des entreprises utilisant le HCFC ayant reçu le soutien financier du Fonds multilatéral et que la base de données des entreprises sera mise à jour après chaque réunion du Comité exécutif ou lorsque des entreprises auront été approuvées aux fins de reconversion, ou lorsque l'information concernant une entreprise aura changé;
- (c) Demander à l'Administrateur principal, Suivi et évaluation de faire rapport à une future réunion du Comité exécutif de tout problème concernant la base de données de l'Inventaire des entreprises que le Comité exécutif devra régler.

(iii) Rapport final sur l'évaluation des projets d'élimination des HCFC dans le secteur de la fabrication d'équipements de réfrigération et de climatisation

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/9 résume les principaux résultats et les conclusions de la deuxième étape de l'évaluation des projets d'élimination des HCFC dans les secteurs de la fabrication d'équipement de réfrigération et de climatisation, de huit missions sur le terrain dans huit pays où plusieurs visites d'entreprises ont été réalisées. Il comprend les enseignements tirés et la recommandation aux fins d'examen par la Comité exécutif.

Questions à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait souhaiter:

- (a) Prendre note du rapport final sur l'évaluation des projets d'élimination des HCFC dans le secteur de la fabrication des équipements de réfrigération et de climatisation inscrits au document UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/9; et
- (b) Inviter les agences bilatérales et d'exécution à appliquer, le cas échéant, les résultats et les recommandations de l'évaluation des projets d'élimination des HCFC dans le secteur de la fabrication d'équipements de réfrigération et de climatisation, lors de la mise en œuvre des projets à l'étape II des PGEH.

(iv) Projet de programme de travail de suivi et évaluation pour l'année 2017

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/10 inclut le projet de programme de travail de suivi et évaluation pour l'année 2017, fondé sur les débats du Comité exécutif sur des questions portant sur le suivi et l'évaluation abordées lors de réunions précédentes; l'examen des rapports périodiques sur des projets en cours et des rapports d'achèvement de projet; et sur les discussions avec les agences d'exécution et le Secrétariat. Les annexes II et III présentent respectivement le mandat de l'étude théorique proposée sur l'évaluation des projets de renforcement des institutions et la deuxième étape de l'évaluation des projets sur les refroidisseurs.

Questions à traiter : Aucune.

Le Comité exécutif pourrait envisager l'approbation du programme de travail de suivi et évaluation de 2017, assorti d'un budget de 192 749 \$US, tel qu'indiqué au tableau 2 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/10.

(b) Rapports périodiques au 31 décembre 2015**(i) Rapport périodique global**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/11 résume les progrès accomplis et les informations financières sur la mise en œuvre de projets et d'activités financés par le Fonds jusqu'au 31 décembre 2015. Le rapport est divisé en trois parties : la partie I propose un résumé des progrès dans la mise en œuvre à l'intention du Fonds multilatéral (cumulatif); la partie II résume les progrès dans la mise en œuvre des projets en 2015; et la partie III contient les observations et les recommandations du Secrétariat. L'annexe I présente les données sur la mise en œuvre des projets par pays. L'annexe II présente l'information sur la mise en œuvre des PGEH par pays au 31 décembre 2015. L'annexe III propose une analyse des données des rapports périodiques et comprend l'appendice I, qui présente les projets connaissant des retards dans la mise en œuvre et l'appendice II qui propose une liste des projets pour lesquels des rapports de situation supplémentaires ont été demandés.

Questions à traiter :

- Rapports sur les retards dans la mise en œuvre;
- Rapports de situation supplémentaires;
 - Projets de démonstration pilotes sur l'élimination définitive des SAO;
 - Projet mondial sur les refroidisseurs;
 - Activités de préparation des projets pour les PGEH;
- Achèvement de l'enquête sur les solutions de remplacement des SAO;
- Plus de deux projets de renforcement des institutions se déroulant simultanément dans un même pays;
- Estimation de la plus récente date d'achèvement prévue;
- Données sur les décaissements dans les rapports périodiques et financiers annuels;
- Données pour l'analyse du secteur de l'entretien.

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

(a) Prendre note :

- (i) Du rapport périodique global du Fonds multilatéral au 31 décembre 2015 présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/11;

- (ii) Avec satisfaction des efforts entrepris par les agences bilatérales et d'exécution afin de communiquer l'information sur les activités de 2015;
 - (iii) Que les agences bilatérales et d'exécution feront rapport à la 78^e réunion sur 16 projets connaissant des retards dans la mise en œuvre et 119 projets pour lesquels des rapports périodiques supplémentaires sont demandés, précisés respectivement dans les appendices I et II de l'annexe III au document UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/11;
- (b) Envisager de reporter les dates d'achèvement de projet approuvées pour les projets suivants :
- (i) Le plan d'élimination du tétrachlorure de carbone en Inde (IND/PHA/71/INV/451, IND/PHA/71/TAS/448, et IND/PHA/75/INV/464) jusqu'en novembre 2017;
 - (ii) L'accord pluriannuel sur les SAO du Yémen à décembre 2018 ou annuler les tranches et réactiver le projet lorsque la situation du pays se sera améliorée;
 - (iii) Le projet de bromure de méthyle en Chine à décembre 2018, afin de permettre la remise d'un seul rapport d'achèvement de projet pour les secteurs de la consommation et de la production, en prenant note que les activités dans le secteur de la consommation sont terminées et que les sommes restantes devraient être retournées avant le 31 décembre 2016;
- (c) Demander aux agences bilatérales et d'exécution :
- (i) De soumettre des rapports annuels pour tous les projets de démonstration pilotes sur l'élimination définitive des SAO à compter de la 78^e réunion en tant que projets comportant des exigences particulières pour la remise de rapports jusqu'à ce que ces projets soient terminés;
 - (ii) De soumettre des rapports pour tous les projets portant sur des refroidisseurs en cours à compter de la 78^e réunion en tant que projets comportant des exigences particulières pour la remise de rapports, jusqu'à ce que ces projets soient terminés;
 - (iii) De faire rapport sur les activités de préparation achevées dès que le plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) est approuvé par le Comité exécutif et de retourner les sommes restantes de la préparation de projet dans les 12 mois suivant l'approbation du PGEH, au plus tard;
- (d) Demander aux agences d'exécution de réviser les données sur le décaissement des fonds dans leurs rapports périodiques pour les tranches suivantes des PGEH, conformément à la décision 76/14 b): BAH/PHA/68/TAS/28 (PNUE); BRA/PHA/73/INV/306 et BRA/PHA/74/INV/307 (PNUD); CHI/PHA/71/INV/179 (PNUD); CHI/PHA/71/TAS/180 (PNUE); CPR/PHA/75/INV/563 et CPR/PRO/74/INV/561 (Banque mondiale); IDS/PHA/64/INV/191 et IDS/PHA/71/INV/202 (Banque mondiale); MEX/PHA/71/INV/168 (PNUD); et THA/PHA/68/INV/161 et THA/PHA/68/INV/162 (Banque mondiale);
- (e) Exhorter les agences bilatérales et d'exécution de prendre les mesures nécessaires pour établir et soumettre les rapports sur les enquêtes sur les substances de remplacement des

SAO avant le mois de janvier 2017 afin que le Secrétariat fournisse une analyse des résultats de ces enquêtes au Comité exécutif, aux fins d'examen à la 78^e réunion, conformément à la décision 74/53 h);

- (f) Décider :
- (i) Qu'un maximum de deux projets de renforcement des institutions doivent se dérouler simultanément;
 - (ii) Que les projets pour lesquels les sommes ont été entièrement décaissées doivent être achevés dans l'année qui suit la déclaration que les sommes ont été entièrement dépensées; et
 - (iii) Réitérer que la dernière date d'achèvement indiquée dans les rapports périodiques annuels devrait représenter la meilleure estimation de l'agence quant à la date d'achèvement prévue et qu'un rapport d'achèvement des projets devrait être remis pour chaque accord ou projet approuvé, selon le cas, sans jumeler les rapports de différents accords ou projets approuvés.

(ii) Agences bilatérales

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/12 contient un sommaire des progrès dans la mise en œuvre de toutes les activités bilatérales, ainsi que de l'information et des observations sur les rapports périodiques d'activités individuelles mises en œuvre en tant qu'activités de coopération bilatérale par l'Australie, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne et le Japon au 31 décembre 2015. La France n'a pas soumis de rapport périodique.

Questions à traiter:

- Rapport périodique non soumis par la France.

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- (a) Prendre note :
- i) Avec satisfaction, des rapports périodiques soumis par les gouvernements de l'Australie, de l'Allemagne, de l'Italie, du Japon et de l'Espagne, contenus dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/12;
 - ii) Que les agences bilatérales feront rapport à la 78^e réunion sur un projet avec des retards de mise en œuvre et sur quatre projets pour lesquels des rapports de situation supplémentaires sont recommandés, tel qu'indiqué aux Appendices I et II, respectivement, de l'Annexe III du rapport périodique global (UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/11); et
- (b) Demander au gouvernement de la France de soumettre son rapport périodique à la 78^e réunion.

(iii) PNUD

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/13 contient un sommaire des progrès dans la mise en œuvre d'activités par le PNUD au 31 décembre 2015, et les observations et recommandations du Secrétariat sur le rapport.

Questions à traiter :

- Retards dans la mise en œuvre (un projet);
- Rapports de situation supplémentaires;
- Date d'achèvement du plan de gestion des frigorigènes pour les Maldives.

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

(a) Prendre note :

- (i) Du rapport périodique du PNUD au 31 décembre 2015 présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/13;
 - (ii) Que le PNUD présentera à la 78^e réunion un rapport sur un projet avec retard dans la mise en œuvre et 11 projets recommandés pour des rapports de situation supplémentaires, tel qu'indiqué aux appendices I et II, respectivement, de l'annexe III du rapport périodique global (UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/11); et
- (b) Assigner la date d'achèvement à décembre 2015 et demander que les soldes restants soient remis à 78^e réunion pour le plan de gestion des frigorigènes des Maldives (MDV/REF/38/TAS/05).

(iv) PNUE

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/14 contient un sommaire des progrès dans la mise en œuvre d'activités par le PNUE au 31 décembre 2015, et les observations et recommandations du Secrétariat sur le rapport.

Questions à traiter :

- Retards dans la mise en œuvre (quatre projets);
- Rapports de situation supplémentaires;
- Date d'achèvement et date de retour des soldes pour :
 - Plan de gestion des frigorigènes pour les Maldives;
 - Assistance technique pour éliminer l'utilisation du bromure de méthyle à Trinité-et-Tobago.

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

(a) Prendre note :

- (i) Du rapport périodique du PNUE au 31 décembre 2015, tel qu'il figure dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/14 ;

- (ii) Que le PNUÉ présentera un rapport lors de la 78^e réunion concernant quatre projets connaissant des retards de mise en œuvre et 61 projets recommandés pour des rapports de situations supplémentaires, tels qu'indiqués respectivement dans les Appendices I et II de l'Annexe III du rapport périodique global (UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/11) ;
- (b) Fixer décembre 2015 comme date d'achèvement et demander que tous les soldes restants soient restitués lors de la 78^e réunion pour les projets suivants :
 - (i) Le plan de gestion des frigorigènes aux Maldives (MDV/REF/38/TAS/05) ; et
 - (ii) L'assistance technique pour l'élimination de l'utilisation du bromure de méthyle à Trinité-et-Tobago (TRI/FUM/65/TAS/28).
- (v) **ONUDI**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/15 contient un sommaire des progrès dans la mise en œuvre d'activités par l'ONUDI au 31 décembre 2015, et les observations et recommandations du Secrétariat sur le rapport.

Questions à traiter :

- Retards dans la mise en œuvre (neuf projets);
- Rapports de situation supplémentaires;
- Report des dates d'achèvement de projets d'élimination des CFC en Irak et au Yémen;
- Annulation des projets :
 - Préparation du projet dans le secteur des fumigènes (dattes à fort taux d'humidité) en Algérie;
 - Assistance technique pour l'élimination complète du bromure de méthyle dans le tabac, les fleurs coupées, l'horticulture et le traitement après la récolte en Zambie.

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- (a) Prendre note :
 - (i) Du rapport d'avancement de l'ONUDI au 31 décembre 2015 présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/15 ;
 - (ii) Du fait que l'ONUDI rendra compte à la 78^e réunion de neuf projets souffrant de retards de mise en œuvre et de 36 projets pour lesquels des rapports de situation supplémentaires sont recommandés, comme il est indiqué aux Appendices I et II, respectivement, de l'Annexe III du rapport périodique global (UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/11) ;
 - (iii) Des retards dans la mise en œuvre des activités liées aux CFC en Irak et au Yémen ;
- (b) Annuler les projets ci-après :
 - (i) Préparation de projets dans le secteur des fumigènes (dattes à forte teneur en eau) en Algérie (ALG/FUM/72/PRP/80) et à demander la restitution du solde des fonds au plus tard pour la 79^e réunion ; et

- (ii) Assistance technique pour l'élimination totale du bromure de méthyle dans le tabac, les fleurs coupées, l'horticulture et les utilisations après la récolte en Zambie (ZAM/FUM/56/INV/21) si le projet n'est pas terminé d'ici décembre 2016.

(vi) Banque mondiale

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/16 contient un sommaire des progrès dans la mise en œuvre d'activités par la Banque mondiale au 31 décembre 2015, et les observations et recommandations du Secrétariat sur le rapport.

Questions à traiter :

- Demande d'un rapport sur le retard du projet mondial sur les refroidisseurs (également étudié dans le cadre du Rapport périodique global (UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/11));
- Retards dans la mise en œuvre (un projet);
- Rapports de situation supplémentaires.

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

(a) Prendre note:

- (i) Du rapport périodique de la Banque mondiale au 31 décembre 2015, tel qu'il figure dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/16; et
- (ii) Que la Banque mondiale fera rapport à la 78^e réunion sur un projet subissant des retards de mise en œuvre et sur sept projets recommandés pour présentation de rapports de situation supplémentaires, ainsi qu'il est indiqué dans les appendices I et II, respectivement, de l'annexe III du rapport périodique global (UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/11).

(c) Évaluation de la mise en œuvre des plans d'activités de 2015

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/17 présente l'évaluation des plans d'activités des agences pour l'année 2015, notamment les objectifs d'efficacité fixés dans les plans d'activités de 2015 et les rapports périodiques et financiers des agences soumis à la 77^e réunion. Il présente aussi une analyse des tendances pour les huit indicateurs d'efficacité utilisés dans les évaluations des années précédentes et des résultats des évaluations qualitatives de l'efficacité des agences d'exécution à partir des informations reçues des administrateurs des Bureaux nationaux de l'ozone.

Questions à traiter :

- L'évaluation quantitative a révélé que toutes les agences ont atteint 72 pour cent de leurs cibles et plus;
- L'analyse des tendances des huit indicateurs d'efficacité des projets d'investissement a révélé des améliorations dans la plupart des indicateurs de 2014 à 2015;
- Le PNUD, le PNUE et l'ONUDI devraient envisager d'établir des cibles de « décaissement des fonds » pour les projets ne portant pas sur des investissements dans leurs futurs plans d'activités en tenant compte de l'efficacité de 2016 pour cet indicateur;
- Les rapports sur les dialogues entre les représentants de Bureaux nationaux de l'ozone et une agence bilatérale sur les évaluations ayant reçu une note moins que satisfaisante.

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- (a) Prendre note :
- (i) De l'évaluation de l'efficacité des agences d'exécution par rapport à leur plan d'activités de 2015, présentée dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/17;
 - (ii) Que toutes les agences d'exécution ont obtenu une évaluation quantitative de leur efficacité d'au moins 72 sur une échelle de 100 pour l'année 2015;
 - (iii) Que l'analyse des tendances révèle une amélioration de l'efficacité en 2015 par rapport à 2014;
- (b) Demander au gouvernement de l'Allemagne de faire rapport à la 78^e réunion sur ses échanges ouverts et constructifs avec le Bureau national de la Namibie concernant les questions relevées dans l'évaluation qualitative de l'efficacité au sujet de la mise en œuvre du plan de gestion de l'élimination des HCFC pour la Namibie.
- (d) Données sur les programmes de pays et perspectives de conformité**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/18 contient l'état et les perspectives de conformité des pays visés à l'article 5 (partie I); aborde les pays visés à l'article 5 concernés par les décisions des Parties en matière de conformité (partie II); et contient une analyse des données sur la mise en œuvre des programmes de pays relatives aux HCFC (partie III).

Questions à traiter :

Pour la première partie: État des pays visés à l'article 5 et perspectives de conformité

- La Mauritanie n'a pas inclus de mesures de réglementation de l'élimination accélérée de HCFC dans son programme de permis et de quotas;
- Le Burundi n'a pas été en mesure de finaliser son programme officiel de quotas.

Pour la deuxième partie: Pays visés à l'article 5 concernés par les décisions en matière de conformité

- Aucune

Pour la troisième partie: Données sur la mise en œuvre des programmes de pays relatives aux HCFC

- Contradictions entre les données relatives au programme de pays et les données déclarées en vertu de l'article 7.

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- (a) Prendre note :
- (i) Du document traitant des données sur les programmes de pays et les perspectives de conformité (UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/18);
 - (ii) Du fait que 109 des 131 pays ayant soumis des données relatives au programme de pays 2015 ont utilisé le système en ligne;

- (iii) Des explications fournies par le PNUD et le PNUE sur les utilisations de HCFC à titre d'agents de transformation, conformément à la décision 76/7 e);
- (b) De demander :
 - (i) Au PNUE de continuer d'aider le gouvernement de la Mauritanie à finaliser la modification de son système d'octroi de licences, afin d'y intégrer les mesures de réglementation accélérées des HCFC; et le gouvernement du Burundi à finaliser son système officiel de quotas de HCFC, et à faire rapport à la 78^e réunion sur ses efforts à ce sujet;
 - (ii) Aux agences bilatérales et d'exécution d'aider les pays visés à l'article 5 à corriger les écarts de données existant entre les rapports de données relatives au programme de pays 2015 et les données communiquées en vertu de l'article 7;
 - (iii) Au Secrétariat d'envoyer des lettres au gouvernement des pays n'ayant pas remis leurs rapports de données relatives au programme de pays pour 2014 et 2015, les exhortant de le faire dès que possible, faute de quoi le Secrétariat sera incapable d'entreprendre les analyses des niveaux de consommation et de production des SAO.
- (e) **Rapport sur les projets comportant des exigences particulières pour la remise des rapports**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/19 est divisé en trois parties : la partie I porte sur les rapports périodiques sur les PGEH, notamment la première étape du PGEH pour la Chine, la Jordanie, l'Inde et le Mexique, qui sont contenus dans le document de soumission présenté à la 77^e réunion; la partie II porte sur les rapports de vérification financière pour les halons, la production de CFC, les mousses, la deuxième étape des agents de transformation, les solvants et le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération à base de CFC en Chine; et la partie III porte sur les projets de bromure de méthyle.

Partie I: Rapports périodiques concernant des plans de gestion de l'élimination des HCFC

Transfert de la mise en œuvre des première et deuxième tranches du plan de gestion de l'élimination des HCFC pour l'Afghanistan (décision 76/8 a) iii).

Questions à traiter:

- L'Allemagne présentera un compte rendu à la réunion.

Le Comité exécutif pourrait souhaiter : En attente

Rapport sur l'état de la mise en œuvre de la reconversion de Audivic et de Foxman, phase I du PGEH pour l'Argentine(ONUDI)

Questions à traiter: Aucune

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- (a) Prendre note:
 - (i) du rapport périodique sur l'état de la mise en œuvre de la reconversion de Audivic et Foxman en Argentine, soumis par l'ONUDI ;

- (ii) que le projet de fabrication de climatiseurs inclus dans la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC est achevé, entraînant l'élimination de 53,5 tonnes PAO de HCFC-22;
 - (iii) que les entreprises Audivic et Foxman ont cessé la fabrication de climatiseurs à base de HCFC-22, ce qui laisse un solde global de 500 636 \$US; et
- (b) Demander à l'ONUDI de remettre au Fonds multilatéral, à la 78^e réunion, le solde de 547 973 \$US, comprenant 322 644 \$US, plus les coûts d'appui d'agence de 24 198 \$US pour l'ONUDI, et 177 992 \$US, plus les coûts d'appui d'agence de 23 139 \$US pour le gouvernement de l'Italie.

Phase I du PGEH pour le Brésil (rapport périodique annuel)

Questions à traiter: Aucune

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- (a) Prendre note du rapport périodique de 2016 sur la mise en œuvre du plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I) pour le Brésil, soumis par le PNUD;
- (b) Demander au PNUD d'inclure dans le prochain rapport périodique à remettre à la dernière réunion du Comité exécutif en 2017 :
 - (i) la liste complète des entreprises de mousses en aval qui ont reçu l'aide du Fonds multilatéral durant la phase I, incluant leur consommation de HCFC-141b éliminée, le sous-secteur, les équipements de référence et la technologie adoptée; et
 - (ii) l'état de mise en œuvre de la reconversion des entreprises Ecopur et Panisol, étant entendu que les fonds restants de la reconversion d'Ecopur seraient retournés au Fonds multilatéral, au cas où l'entreprise se retirerait du projet.

Première étape du PGEH pour la Chine (rapport périodique de 2015-2016) (plan du secteur de la mousse de polystyrène extrudé) (ONUDI)

Questions à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- (a) De prendre note du rapport périodique 2016 sur la mise en œuvre de la cinquième tranche du plan du secteur de la mousse de polystyrène extrudé (XPS) (phase I, PGEH) pour la Chine, présenté par l'ONUDI; et
- (b) De demander au Trésorier de déduire les futurs transferts à l'ONUDI de 24 945 \$US, correspondant aux intérêts supplémentaires accumulés par le gouvernement de la Chine jusqu'en décembre 2015, à partir des fonds précédemment transférés pour la mise en œuvre du plan du secteur de la mousse XPS en Chine, conformément à la décision 69/24.

Première étape du PGEH pour la Chine (rapport périodique de 2015-2016) (plan du secteur de la mousse de polyuréthane rigide) (Banque mondiale)

Questions à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait souhaiter

- (a) De prendre note du rapport périodique 2016 sur la mise en œuvre de la cinquième tranche du plan du secteur de la mousse de polyuréthane rigide (PU) (phase I, PGEH) en Chine, présenté par la Banque mondiale; et
- (b) De demander au Trésorier de déduire les futurs transferts de la Banque mondiale de 3 443 \$US, correspondant aux intérêts accumulés par le gouvernement de la Chine jusqu'au 31 décembre 2015, à partir des fonds précédemment transférés pour la mise en œuvre du plan du secteur de la mousse PU en Chine, conformément à la décision 69/24.

Première étape du PGEH pour la Chine (rapport périodique de 2015-2016) (plan du secteur de la réfrigération et de la climatisation industrielle et commerciale) (PNUD)

Questions à traiter :

- Utilisation temporaire des chaînes de fabrication reconverties au HFC-32 pour la fabrication d'équipement à base de HFC-410A

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- (a) De prendre note du rapport périodique 2016 sur la mise en œuvre de la cinquième tranche du plan du secteur des appareils industriels et commerciaux de réfrigération et de climatisation (ICRC) (phase I, PGEH) en Chine, présenté par le PNUD;
- (b) De demander au Trésorier de déduire les futurs transferts au PNUD de 103 708 \$US, correspondant aux intérêts accumulés par le gouvernement de la Chine jusqu'en décembre 2015, à partir des fonds précédemment transférés pour la mise en œuvre du plan du secteur ICRC en Chine, conformément à la décision 69/24; et
- (c) De demander au PNUD de faire rapport à chaque réunion du Comité exécutif sur l'état d'avancement de la fabrication d'appareils à base de R-410A dans les lignes reconverties de Dunan Environment, jusqu'à ce que celles-ci ne produisent que des appareils à base de HFC-32.

Première étape du PGEH pour la Chine (rapport de vérification de 2015, rapport périodique de 2015-2016) (plan du secteur de la fabrication de climatiseurs de pièce) (ONUDI)

Questions à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait souhaiter:

- (a) De prendre note du rapport périodique 2016 sur la mise en œuvre de la cinquième tranche du plan du secteur des climatiseurs de salle (CS) (phase I, PGEH) en Chine, présenté par l'ONUDI; et
- (b) De demander au Trésorier de déduire les futurs transferts à l'ONUDI de 62 305 \$US, correspondant aux intérêts supplémentaires accumulés par le gouvernement de la Chine

jusqu'en décembre 2015, à partir des fonds précédemment transférés pour la mise en œuvre du plan du secteur CS en Chine, conformément à la décision 69/24.

Première étape du PGEH pour la Chine (rapport périodique de 2015-2016 et programme de travail de 2017) (plan du secteur des solvants) (PNUD)

Questions à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait souhaiter

- (a) De prendre note du rapport périodique 2016 sur la mise en œuvre de la troisième tranche du plan du secteur des solvants (phase I, PGEH) en Chine, présenté par le PNUD; et
- (b) De demander au Trésorier de déduire les futurs transferts au PNUD de 2 656 \$US, correspondant aux intérêts supplémentaires accumulés par le gouvernement de la Chine jusqu'en décembre 2015, à partir des fonds précédemment transférés pour la mise en œuvre du plan du secteur des solvants en Chine, conformément à la décision 69/24.

Première étape du PGEH pour la Chine (rapport périodique de 2015-2016) (secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération, y compris le programme habilitant) (PNUE)

Questions à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait souhaiter

- (a) De prendre note du rapport périodique 2016 sur la mise en œuvre de la cinquième tranche du plan du secteur de l'entretien des appareils de réfrigération et du programme des activités habilitantes (phase I, PGEH) en Chine, présenté par le PNUE; et
- (b) De demander au Trésorier de déduire les futurs transferts au PNUE de 663 \$US, correspondant aux intérêts supplémentaires accumulés par le gouvernement de la Chine jusqu'en décembre 2015, à partir des fonds précédemment transférés pour la mise en œuvre du plan du secteur de l'entretien et du programme des activités habilitantes en Chine, conformément à la décision 69/24.

Première étape du PGEH pour l'Inde (rapport de vérification de 2015, rapport périodique de 2015-2016) (PNUD)

Questions à traiter: Aucune

Le Comité exécutif pourrait souhaiter prendre note du rapport périodique de 2015-2016 sur la mise en œuvre de la troisième tranche de la première étape du plan de gestion de l'élimination des HCFC pour l'Inde et du rapport de vérification de la consommation de HCFC en 2015, proposés par le PNUD.

Première étape du PGEH pour la Jordanie (rapport périodique de 2015-2016 et rapport de vérification de 2015) (ONUDI)

Questions à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait souhaiter prendre note du rapport périodique 2016 sur la mise en œuvre de la deuxième tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC pour la

Jordanie et du rapport de vérification sur la consommation de HCFC en 2015, soumis par l'ONUDI.

Première étape du PGEH pour le Mexique (rapport périodique de 2016) (ONUDI)

Questions à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait souhaiter

- (a) De prendre note:
 - (i) Du rapport périodique 2016 sur la mise en œuvre de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour le Mexique présenté par l'ONUDI ;
 - (ii) Avec satisfaction, du fait que le plan sectoriel des mousses de polyuréthane (PU) est réalisé moyennant un coût inférieur à celui initialement approuvé, générant ainsi des économies qui seront évaluées une fois le plan sectoriel achevé ;
 - (iii) Du fait que le PNUD et le Gouvernement du Mexique pourraient soumettre à nouveau la proposition de réaffecter les économies réalisées dans le secteur de la mousse PU dans un projet d'investissement visant à éliminer l'utilisation du HCFC-142b pour le secteur de la fabrication des mousses de polystyrène extrudé (XPS) une fois que la demande de correction des données de consommation du HCFC-142b pour 2008 sera examinée par le Secrétariat de l'ozone en faisant remarquer que le financement de la reconversion à hauteur de 1 271 000 \$ US sera couvert par les économies réalisées au niveau du plan sectoriel de la mousse PU ; et
- (b) De demander au Gouvernement du Mexique, à l'ONUDI et au PNUD d'inclure dans le prochain rapport périodique de la phase I du PGEH qui sera présenté à la dernière réunion du Comité exécutif en 2017, la liste complète des entreprises de mousse en aval bénéficiant de l'aide du Fonds multilatéral au titre de la phase I, y compris le volume total de la consommation de HCFC-141b éliminée, par sous-secteur, en indiquant les équipements de base et les technologies adoptées.

Partie II: Rapports de vérification financière des secteurs de la production de CFC, des halons, de la mousse de polyuréthane, de la deuxième étape des agents de transformation, de l'entretien de l'équipement de réfrigération et des solvants en Chine

Questions à traiter :

- Étude finale des rapports sur la recherche et les projets de développement.

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- (a) Prendre note, avec satisfaction, des rapports de vérification financière pour les secteurs de la production de CFC, des halons, des mousses de polyuréthane (PU), de l'agent de transformation II, de l'entretien de l'équipement de réfrigération et des solvants en Chine, contenus dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/19;
- (b) Demander au gouvernement de la Chine de remettre à la 78^e réunion, des rapports d'étude finaux sur tous les projets de recherche et développement entrepris avec des fonds provenant du Fonds multilatéral dans le secteur de la production des CFC.

Partie III: Projets pour l'élimination du bromure de méthyle*Plan d'élimination du bromure de méthyle (BM) en Argentine*

Questions à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait souhaiter prendre note que le niveau maximal de la consommation de bromure de méthyle de l'Argentine était de zéro en 2015 tel que prévu par l'Accord entre le gouvernement de l'Argentine et le Comité exécutif, à l'exception des exemptions pour utilisations critiques approuvées par les Parties au Protocole de Montréal.

Plan d'élimination du bromure de méthyle (BM) au Mexique

Questions à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait souhaiter prendre note que le niveau maximal de la consommation de bromure de méthyle du Mexique était de zéro en 2015 tel que prévu par l'Accord entre le gouvernement du Mexique et le Comité exécutif, à l'exception des exemptions pour utilisations critiques approuvées par les Parties au Protocole de Montréal.

7. Plans d'activités de 2017-2019**(a) Plan d'activités général du Fonds multilatéral**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/20 présente une analyse des plans d'activités soumis par les agences bilatérales et d'exécution à la 77^e réunion. Il porte sur l'affectation des ressources, les observations du Secrétariat sur les activités nécessaires à la conformité et les coûts standards, et propose des rajustements fondés sur les décisions existantes du Comité exécutif. Il aborde également la question des rajustements fondés sur les décisions du Comité exécutif, et les questions d'orientation dans les plans d'activités des agences, y compris les activités dans les plans d'activités de 2016 non soumises pour approbation ou qui seront reportées à la 77^e réunion, ainsi que la surbudgétisation.

Questions à traiter :

- La valeur du plan d'activités de 2017 représente 14,17 millions \$US (9,2 pour cent) de plus que le budget général de 153,8 millions \$US, surtout à cause de la valeur du plan d'activités pour les pays n'étant pas des pays à faible volume de consommation, pour lesquels le financement de la deuxième étape du PGEH a été concentré en fin de période, c.-à-d., une valeur de tranche plus élevée après 2017;
- Les activités du plan d'activités dépassent le budget indicatif global de 224,57 millions \$US pour 2017-2019 et de 164,69 millions \$US en 2020, selon l'hypothèse où le budget indicatif est de 169,167 millions \$US par année pour la période de reconstitution de 2018-2020, ce qui représente le même niveau que pour la période de reconstitution de 2015-2017;
- S'il faut ou non modifier le plan d'activités de 2017-2019 selon le niveau de financement approuvé en principe pour les PGEH approuvés à la 77^e réunion, compte tenu que les nouveaux PGEH soumis à la 77^e réunion auront une valeur de 720,38 millions \$US et que leur niveau d'approbation annuel aura des conséquences sur les futures périodes triennales.

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- (a) Prendre note du plan d'activités général du Fonds multilatéral pour la période 2017-2019, présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/20 ;
 - (b) Décider s'il convient de :
 - (i) Modifier le plan d'activités, tel que proposé par le Secrétariat dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/20 ;
 - (ii) Modifier plus avant le plan d'activités lors des délibérations du Comité exécutif et/ou de la présentation des plans d'activités des agences bilatérales et d'exécution, en ajoutant les plans de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) et les activités de renforcement des institutions qui figuraient dans le plan d'activités de 2016 et qui ont été reportées au plan d'activités de 2017 lors de la 77^e réunion ;
 - (iii) Modifier plus avant le plan d'activités en utilisant les valeurs approuvées en principe pour de nouveaux PGEH à la 77^e réunion ;
 - (c) Demander aux agences bilatérales et d'exécution d'inscrire à leurs plans d'activités la phase II des PGEH pour le Kenya et la République arabe syrienne ; et
 - (d) Approuver le plan d'activités général du Fonds multilatéral pour la période 2017-2019, tel que modifié par le Secrétariat [et le Comité exécutif], tout en prenant note que l'approbation du plan n'entraîne pas celle des projets qu'il contient, ni de leurs niveaux de financement ou de leurs tonnages.
- (b) Plans d'activités des agences bilatérales et agences d'exécution**
- (i) Agences bilatérales**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/21 présente les plans d'activités des agences bilatérales soumis à la 77^e réunion. Les gouvernements de l'Allemagne, de l'Italie et du Japon ont soumis un plan d'activités pour 2017-2019. Le document comprend un tableau d'affectation des ressources pour la France établi à partir des activités associées aux PGEH approuvés en principe.

Questions à traiter :

- Rajustement de coûts proposé pour le plan d'activités de l'Allemagne qui tient compte des comptes de financement réels approuvés dans le cadre des accords sur la première et la deuxième étapes des PGEH pour la période 2017-2019;
- Le volet de la deuxième étape des PGEH confié à l'Allemagne à la lumière des sommes restantes dont dispose l'Allemagne, en prenant note qu'il ne reste aucuns fonds pour les activités affectées à l'Allemagne pour l'année 2017 et que les approbations en principe des années 2018-2020 ne devraient pas dépasser 2 604 720 \$US, en supposant que le niveau de reconstitution demeure le même que pour la période de reconstitution de 2015-2017.

Le Comité exécutif pourrait souhaiter

- (a) Prendre note des plans d'activités des agences bilatérales pour 2017-2019, soumis par l'Allemagne, l'Italie et le Japon et contenus dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/21; et
- (b) Examiner les composantes allemandes pour la phase II des plans de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) en fonction du financement restant à la disposition de l'Allemagne, en prenant note que ce pays n'a plus de fonds disponibles restants dans la répartition de 2017 pour des activités et que les approbations en principe pour les années 2018-2020 ne devraient pas dépasser 2 604 720 \$US, en supposant un niveau de réapprovisionnement identique à celui de la période triennale 2015-2017.

(ii) PNUD

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/22 contient un sommaire des activités prévues par le PNUD pour la période 2017-2019 et les conséquences des rajustements proposés par le Secrétariat selon les décisions existantes du Comité exécutif. Il contient également les indicateurs d'efficacité du plan d'activités du PNUD ainsi que des recommandations aux fins d'examen par le Comité exécutif.

Questions à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- (a) Prendre note du plan d'activités du PNUD pour 2017-2019, présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/22; et
- (b) Approuver les indicateurs d'efficacité du PNUD, tels que présentés au tableau 5 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/22.

(iii) PNUE

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/23 contient un sommaire des activités prévues par le PNUE pour la période 2017-2019 et les conséquences des rajustements proposés par le Secrétariat selon les décisions existantes du Comité exécutif. Il contient également les indicateurs d'efficacité du plan d'activités du PNUE ainsi que des recommandations aux fins d'examen par le Comité exécutif.

Questions à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- (a) Prendre note du plan d'activités du PNUE pour 2017-2019, présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/23 ; et
- (b) Approuver les indicateurs d'efficacité du PNUE, présentés dans les tableaux 4 et 5 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/23.

(iv) ONUDI

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/24 contient un sommaire des activités prévues par l'ONUDI pour la période 2017-2019 et les observations du Secrétariat sur les activités nécessaires à la conformité et les activités régulières, ainsi que sur les rajustements proposés par

le Secrétariat selon les décisions existantes du Comité exécutif. Il contient également les indicateurs d'efficacité du plan d'activités de l'ONUDI ainsi que des recommandations aux fins d'examen par le Comité exécutif.

Questions à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- (a) Prendre note du plan d'activités de l'ONUDI pour la période 2017-2019, tel que contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/24 ; et
- (b) Approuver les indicateurs d'efficacité de l'ONUDI figurant au tableau 5 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/24.

(v) Banque mondiale

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/25 contient un sommaire des activités prévues par la Banque mondiale pour la période 2017-2019 et les observations du Secrétariat sur les activités nécessaires à la conformité et les activités régulières, ainsi que sur les rajustements proposés par le Secrétariat selon les décisions existantes du Comité exécutif. Il contient également les indicateurs d'efficacité du plan d'activités de la Banque mondiale ainsi que des recommandations aux fins d'examen par le Comité exécutif.

Questions à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- (a) À prendre note du plan d'activités de la Banque mondiale pour 2017-2019 présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/25; et
- (b) À approuver les indicateurs de performance de la Banque mondiale, figurant au Tableau 5 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/25.

8. Propositions de projets

(a) Aperçu des questions soulevées pendant l'examen des projets

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/26 est divisé en quatre parties : une analyse du nombre de projets et d'activités soumis à la 77^e réunion; les questions recensées pendant l'examen des projets; les activités et projets soumis pour approbation générale; et les projets d'investissement soumis aux fins d'examen individuel. De plus, il informe le Comité exécutif sur l'examen des demandes de renouvellement des projets de renforcement des institutions, et les projets et activités soumis à la 77^e réunion, mais ensuite retirés.

Questions à traiter :

- Changements d'agence ou agences d'exécution supplémentaires pour la mise en œuvre des PGEH approuvés
- Financement retenu en attendant des rapports de vérification ou le respect de conditions spécifiques
- Fabrication temporaire d'équipements de réfrigération et de climatisation à base de produits à PRP élevé dans des entreprises ayant reçu un financement pour se reconvertir à des solutions de remplacement à faible PRP

Changements d'agence ou agences d'exécution supplémentaires pour la mise en œuvre des PGEH approuvés

Le Comité exécutif, prenant note qu'il n'y a souvent aucune question liée au changement d'agence ou à une agence supplémentaire pour la mise en œuvre d'un PGEH, pourrait souhaiter demander au Secrétariat d'envisager l'approbation générale de telles demandes, à moins que des questions en instance autres que ce changement exigent un examen de la part du Comité.

Financement retenu en attendant des rapports de vérification ou le respect de conditions spécifiques

Le Comité exécutif, prenant note que les conditions du transfert des fonds approuvées auraient dû être satisfaites peu après la 76^e réunion et que les activités liées aux tranches approuvées ne peuvent pas commencer tant que les fonds ne sont pas transférés aux agences d'exécution, pourrait envisager d'exhorter le PNUE, l'ONUDI et les gouvernements de Haïti, de Sao Tomé-et-Principe et de l'Afrique du Sud de soumettre les rapports de vérification de la consommation de HCFC dans les meilleurs délais possible, le PNUE et le gouvernement du Chili et du Honduras de signer l'accord pour la mise en œuvre de leur PGEH respectif dans les meilleurs délais possible; et inciter le PNUE et le gouvernement du Ghana à mettre en application dès que possible la décision 72/32 (b), afin de mettre en œuvre les activités dans les meilleurs délais.

Fabrication temporaire d'équipements de réfrigération et de climatisation à base de produits à PRP élevé dans des entreprises ayant reçu un financement pour se reconvertir à des solutions de remplacement à faible PRP

Le Comité exécutif pourrait souhaiter demander aux agences bilatérales et d'exécution concernées de :

- (a) Rendre compte des cas dans lesquels une entreprise fabrique temporairement des équipements à PRP élevé sur une chaîne de fabrication ayant bénéficié d'un financement pour fabriquer des équipements à faible PRP, dès qu'ils sont identifiés. Ce rapport devrait inclure les raisons expliquant l'utilisation de solutions de remplacement à PRP élevé, les mesures que le gouvernement (et, le cas échéant, les entreprises) prendront pour permettre a/aux entreprise(s) de commencer à fabriquer des équipements sur la base de la technologie à faible PRP initialement proposée, et un calendrier indiquant quand est prévu le commencement de ce type de fabrication ;
- (b) De continuer à rendre compte de l'utilisation des solutions de remplacement à PRP élevé sur les lignes reconverties de l'entreprise à chaque réunion du Comité exécutif jusqu'à ce que les lignes reconverties produisent uniquement sur la base de la technologie à faible PRP initialement proposée ; et
- (c) De payer uniquement des coûts différentiels d'exploitation pour les équipements de fabrication basés sur la technologie à faible PRP initialement proposée.

Projets et activités présentés pour approbation globale

Le Comité exécutif pourrait souhaiter:

- (a) Approuver les projets et activités proposés pour approbation générale aux niveaux de financement indiqués à l'annexe [] au rapport final, et les conditions ou dispositions contenues dans les documents d'évaluation de projet correspondants, ainsi que les

conditions rattachées aux projets par le Comité exécutif, et prendre note que les accords ci-dessous ont été actualisés :

- (i) L'Accord entre le gouvernement de la République populaire démocratique de Corée et le Comité exécutif, dont le texte est joint à l'annexe I du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/40, afin de tenir compte du niveau de financement approuvé pour la deuxième tranche du PGEH, des économies de coûts différentiels et du transfert du volet du PNUE à l'ONUDI;
 - (ii) L'Accord entre le gouvernement de l'Érythrée et le Comité exécutif, dont le texte est joint à l'annexe I du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/43, afin de tenir compte de la valeur de référence des HCFC aux fins de conformité;
 - (iii) L'Accord entre le gouvernement de la Mongolie et le Comité exécutif, dont le texte est joint à l'annexe I du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/56, afin de tenir compte correctement de la consommation maximum permise pour les années 2015-2019;
- (b) Décider qu'en ce qui concerne les projets de renouvellement du renforcement des institutions, l'approbation générale inclut l'approbation des observations à communiquer aux gouvernements bénéficiaires, indiqués à l'annexe [] au rapport final.

(b) Coopération bilatérale

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/27 fournit un aperçu des huit demandes des agences bilatérales et leur admissibilité à l'approbation compte tenu du niveau maximum de coopération bilatérale disponible en 2016. Il renvoie aux documents pertinents qui comprennent un débat sur les demandes bilatérales. Les tranches de PGEH pour deux pays ont été recommandées pour approbation générale.

Questions à traiter :

- La valeur de la demande de coopération bilatérale du gouvernement de l'Allemagne dépasse l'allocation de 20 pour cent de la Partie pour la période 2015-2017.

Le Comité exécutif pourrait souhaiter demander au Trésorier de déduire les coûts des projets bilatéraux approuvés à la 77^e réunion du Comité exécutif, comme suit :

- (a) le montant de XX \$US, y compris les coûts d'appui d'agence, sur le solde de la contribution bilatérale de la France pour 2016;
- (b) le montant de XX \$US, y compris les coûts d'appui d'agence, sur le solde de la contribution bilatérale de l'Allemagne pour 2015-2017;
- (c) le montant de XX \$US, y compris les coûts d'appui d'agence, sur le solde de la contribution bilatérale du Japon pour 2016; et
- (d) le montant de XX \$US, y compris les coûts d'appui d'agence, sur le solde de la contribution bilatérale de l'Espagne pour 2016.

(c) Amendements aux programmes de travail de 2016

(i) PNUD

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/28 contient sept activités proposées par le PNUD, dont six demandes de renouvellement de projets de renforcement des institutions et une demande d'assistance technique pour la préparation de rapports de vérification, aux fins d'approbation générale, pour examen au point 8 a) de l'ordre du jour.

Questions à traiter : Aucune

(ii) PNUE

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/29 contient 32 activités proposées par le PNUE, dont 25 demandes de renouvellement de projets de renforcement des institutions et une demande d'assistance technique pour la préparation de rapports de vérification, aux fins d'approbation générale, pour examen au point 8 a) de l'ordre du jour.

Questions à traiter : Aucune

(iii) ONUDI

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/30 contient cinq activités proposées par l'ONUDI, dont une demande de renouvellement de projet de renforcement des institutions, trois demandes de préparation de projet pour des activités d'investissement de la deuxième étape du PGEH pour l'Argentine (secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération) et la Tunisie (secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération et secteur de la mousse de polyuréthane rigide) et une demande d'assistance technique pour la préparation de rapports de vérification, aux fins d'approbation générale, pour examen au point 8 a) de l'ordre du jour.

Questions à traiter : Aucune

(iv) Banque mondiale

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/31 contient six activités proposées par la Banque mondiale, dont deux demandes de renouvellement de projets de renforcement des institutions et quatre demandes de préparation de projet pour des activités d'investissement de la deuxième étape du PGEH pour la Thaïlande (stratégie globale, secteur des mousses, secteur de la réfrigération commerciale et secteur des solvants), aux fins d'approbation générale, pour examen au point 8 a) de l'ordre du jour.

Questions à traiter : Aucune

(d) Budget du programme d'aide à la conformité du PNUE pour 2017

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/32 contient le Programme d'aide à la conformité du PNUE pour 2017, et comprend le rapport périodique du Programme d'aide à la conformité de 2016, le programme de travail du Programme d'aide à la conformité de 2017, une explication des changements apportés au budget du Programme d'aide à la conformité de 2017 et les observations et recommandations du Secrétariat.

Questions à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait souhaiter

- (a) Approuver les activités et le budget du Programme d'aide à la conformité du PNUE pour l'année 2017 pour la somme de 9 776 000 \$US plus les coûts d'appui à l'agence de 8 pour cent ou 782 080 \$US, joints à l'annexe I au document UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/32;
- (b) Demander au PNUE de continuer à soumettre un programme de travail annuel et un budget pour le Programme d'aide à la conformité contenant :
 - (i) Des renseignements détaillés sur les progrès accomplis dans les quatre nouvelles activités présentées dans le programme de travail de 2016 et financées par les fonds généraux jusqu'à leur achèvement;
 - (ii) Élargir la priorisation du financement entre les postes budgétaires du Programme d'aide à la conformité afin de tenir compte de l'évolution des priorités, et de fournir des détails sur les réaffectations budgétaires, conformément aux décisions 47/24 et 50/26; et
 - (iii) Soumettre un rapport sur les postes actuels du personnel et informer le Comité exécutif de tout changement à cet égard, en particulier en ce qui concerne les augmentations des sommes allouées dans le budget.
- (e) **Coûts de base du PNUD, de l'ONUDI et de la Banque mondiale pour l'année 2017**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/33 contient de l'information sur les coûts administratifs réels de 2011-2015, et une estimation des coûts de 2016 et des budgets approuvés correspondants. Il contient également une demande de financement des coûts administratifs de base de 2017 et une évaluation de la mesure dans laquelle les ressources disponibles pour l'ensemble des coûts administratifs de 2016 permettraient de payer les coûts administratifs de 2017, l'état de la mise en œuvre de l'étude sur les coûts administratifs et les recommandations du Secrétariat.

Questions à traiter :

- Demandes d'approbation des coûts administratifs de base pour le PNUD et l'ONUDI majorés de 0,7 pour cent par rapport au budget de 2016, conformément à la décision 73/62 b), et pour la Banque mondiale au niveau approuvé pour 2016 en 2017
- État de la mise en œuvre de l'étude sur les coûts administratifs.

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- (a) De prendre note :
 - (i) Du rapport sur les coûts de base du PNUD, de l'ONUDI et de la Banque mondiale pour 2017, présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/33 ;
 - (ii) De l'état d'avancement de l'examen du régime des coûts administratifs et de son budget de base, conformément à la décision 75/69 b) ;
 - (iii) Avec satisfaction, que les coûts de base de la Banque mondiale ont à nouveau été inférieurs aux prévisions et qu'elle restituera les soldes inutilisés au Fonds multilatéral à la 78^e réunion du Comité exécutif ;

- (b) D'approuver ou non les budgets de base sollicités pour l'année 2017, soit :
- (i) 2 055 000 \$US pour le PNUD et 2 055 000 \$US pour l'ONUDI ; et
 - (ii) 1 725 000 \$US pour la Banque mondiale, en tenant compte de tout changement institutionnel découlant de l'examen par le Comité exécutif de questions pertinentes émanant de la Vingt-huitième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, examinées au point 10 de l'ordre du jour (document UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/70) concernant le financement complémentaire des activités relatives aux HFC.

(f) Projets d'investissement

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/26](#) contient la liste des projets soumis à un examen individuel (voir le tableau ci-dessous) étudiés au point 8 f) de l'ordre du jour.

Questions à traiter: Chaque projet devrait être soumis pour approbation séparément. La description du projet, ainsi que les observations et les recommandations du Secrétariat, se trouvent dans les documents de projet des pays correspondants, indiqués dans le tableau 1, ci-dessous.

Tableau 1 : Liste des projets soumis pour examen individuel

Pays	Projet	Agence	ExCom	Question
Phase I des PGEH				
Soudan du Sud	Plan de gestion de l'élimination des HCFC phase I - première tranche	PNUE/PNUD	77/63	Toutes les questions techniques et de coûts résolues
Phase I des PGEH				
Arménie	Plan de gestion de l'élimination des HCFC phase II - première tranche	PNUD/PNUE	77/35	Engagement de réduction des HCFC
République dominicaine	Plan de gestion de l'élimination des HCFC phase II - première tranche	PNUD/PNUE	77/41	Toutes les questions techniques et de coûts résolues
Inde	Plan de gestion de l'élimination des HCFC phase II - première tranche	PNUD/ PNUE/ Allemagne	77/49	Pas d'accord conclu sur les questions techniques et financières
Iran (République islamique d')	Plan de gestion de l'élimination des HCFC phase II - première tranche	PNUD/ PNUE/ ONUDI/Allemagne	77/50	Toutes les questions techniques et de coûts résolues
Jordanie	Plan de gestion de l'élimination des HCFC phase II - première tranche	Banque mondiale/ONUDI	77/51	Question de la répartition des HCFC-141b et des polyols. Introduction de frigorigènes à PRP élevé. Déduction du tonnage.
Malaisie	Plan de gestion de l'élimination des HCFC phase II - première tranche	PNUD	77/54	Toutes les questions techniques et de coûts résolues
Moldavie (République de)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC phase II - première tranche	PNUD/PNUE	77/58	Toutes les questions techniques et de coûts résolues
Uruguay	Plan de gestion de l'élimination des HCFC phase II - première tranche	PNUD	77/67	Toutes les questions techniques et de coûts résolues

Pays	Projet	Agence	ExCom	Question
Phase II du PGEH pour la Chine				
Chine	Plan de gestion de l'élimination des HCFC phase II - première tranche	Plusieurs agences	77/37	Discussion sur les plans sectoriels de la Chine
	Plan sectoriel pour les mousses de polyuréthane (PU) rigide	Banque mondiale		Coûts toujours à l'étude
	Plan sectoriel pour les mousses de polystyrène extrudé (XPS)	ONUDI/Allemagne		Coûts toujours à l'étude
	Plan sectoriel pour la fabrication de climatiseurs individuels	ONUDI		Coûts toujours à l'étude
	Plan sectoriel de la réfrigération et de la climatisation industrielles et commerciales	PNUD		Coûts toujours à l'étude
	Plan sectoriel pour les solvants	PNUD		Approuvé en principe à la 76 ^e réunion
	Plan du secteur de l'entretien des équipements de réfrigération et climatisation et volet de soutien	PNUE/Allemagne/Japon		Approuvé en principe à la 76 ^e réunion
Demande de tranche de la phase I, phase II du PGEH				
Cuba	Plan de gestion de l'élimination des HCFC phase I - troisième tranche	PNUD	77/39	Utilisation temporaire d'une technologie à PRP élevé
Grenade	Plan de gestion de l'élimination des HCFC phase I - deuxième tranche	PNUE/ONUDI	77/47	Discussion en souffrance sur la question de la consommation. Inclusion de l'ONUDI en tant qu'agence de coopération
Mexique	Plan de gestion de l'élimination des HCFC phase II - deuxième tranche	ONUDI/Allemagne/Italie/Espagne/ PNUE	77/55	Révision de l'accord pour inclure le gouvernement de l'Espagne en tant qu'agence de coopération
Rwanda	Plan de gestion de l'élimination des HCFC phase I - troisième tranche	PNUE/ONUDI	77/59	Contradictions des données dans le rapport de vérification.
Arabie saoudite	Plan de gestion de l'élimination des HCFC phase I - quatrième tranche	ONUDI/PNUE	77/60	Progrès limités des activités d'investissement ; progrès insuffisants pour satisfaire les conditions de l'appendice 8-A de l'accord
Sénégal	Plan de gestion de l'élimination des HCFC phase I - deuxième tranche	ONUDI/PNUE	77/61	Révision de l'accord, point de départ, niveau de financement et activités
Somalie	Plan de gestion de l'élimination des HCFC phase I - deuxième tranche	ONUDI	77/62	Ajustement du point de départ
Thaïlande	Plan de gestion de l'élimination des HCFC phase I - troisième tranche	Banque mondiale	77/65	Restitution des fonds, révision de l'accord

9. Calcul du niveau des surcoûts de conversion des chaînes de production d'échangeurs thermiques dans les entreprises se convertissant à la technologie HC-290 (décision 76/51 b)

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/69 présente les conclusions de l'étude révisée sur les modifications nécessaires à apporter aux échangeurs de chaleur et aux chaînes de fabrication des échangeurs de chaleur reconverties du HCFC-22 à des frigorigènes à base de HC-290, HFC-32 ou R 452B pour les climatiseurs. L'étude a été révisée conformément à la décision 76/51 et offre de

plus amples informations sur les conséquences de réduire le diamètre des tubes du condenseur et de l'évaporateur pour accommoder la technologie à base de HC-290, et sur le nombre d'appareils nécessaires pour chaque type d'outil/équipement lors de la réduction du diamètre du tube. Il contient également les modifications apportées au rapport en réponse aux commentaires des agences d'exécution.

Questions à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait souhaiter:

- (a) Prendre note du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/69, sur le calcul du niveau des courts différentiels de la reconversion des chaînes de fabrication des échangeurs thermiques dans les entreprises reconvertissant leurs activités à une technologie à base de HC-290 (décision 76/51);
- (b) Demander au Secrétariat d'ajuster le coût de la phase II du Plan d'élimination des HCFC pour le Brésil, le cas échéant, dès réception de la présentation de la demande pour la deuxième tranche, conformément à la décision 75/43 f), compte tenu des renseignements techniques figurant dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/69; et
- (c) Demander au Secrétariat et aux agences d'exécution d'utiliser les renseignements techniques fournis dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/69 comme référence lors de l'évaluation des coûts différentiels de la reconversion des chaînes de fabrication des échangeurs thermiques reconvertissant les climatiseurs à base de HCFC-22 au HC-290, HFC-32 et à des frigorigènes au R-452B.

10. Questions pertinentes au Comité exécutif émanant de la vingt-huitième réunion des parties au Protocole de Montréal.

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/70 contient une note du Secrétariat sollicitant l'avis du Comité exécutif sur les questions émanant de la 28^e réunion des Parties : la partie I présente un aperçu de la consommation de HFC dans les pays visés à l'article 5 et de l'information sur les enquêtes sur les substances de remplacement des SAO financées par le Fonds multilatéral; la partie II présente les éléments des lignes directrices du financement de l'élimination graduelle des HFC et de la production en vertu des éléments de la décision adoptée par les Parties au Protocole de Montréal sur le financement de l'élimination graduelle des HFC et en prenant appui sur les lignes directrices sur les coûts pour les première et deuxième étapes du PGEH contenues dans les décisions 60/44 et 74/50; la partie III propose un moyen d'aller de l'avant en ce qui concerne les contributions supplémentaires potentielles des pays donateurs et des fondations; et la partie IV résume les mesures possibles que le Comité exécutif pourrait examiner en ce qui concerne l'élimination graduelle des HFC.

Questions à traiter :

- S'il faut ou non organiser une réunion extraordinaire en 2017 afin d'aborder les questions relatives à l'Amendement de Kigali au Protocole de Montréal;
- Les mesures prises par le Comité exécutif concernant l'Amendement de Kigali.

Le Comité exécutif pourrait souhaiter examiner les mesures possibles figurant à la partie IV de la Note du Secrétariat (UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/70).

11. Examen du fonctionnement du Comité exécutif (décision 76/55(b))

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/71 contient un rapport du Secrétariat qui présente une mise à jour des discussions de la 76^e réunion sur le fonctionnement du Comité exécutif. La pièce jointe, le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/76/63, présente les principaux résultats et conclusions de l'examen du Secrétariat du régime des deux réunions par année de 2014 et 2015.

Questions à traiter :

- Déterminer s'il faut continuer à fonctionner à raison de deux réunions du Comité exécutif par année en 2017, de même que déterminer leur date, en tenant compte de la possibilité de tenir une réunion extraordinaire afin de débattre des questions relatives à l'Amendement de Kigali au Protocole de Montréal;
- Déterminer s'il faut apporter des changements au mode de fonctionnement du Comité exécutif, à savoir :
 - Examen des rapports périodiques annuels et de l'évaluation du plan d'activités/efficacité des agences d'exécution de l'année précédente à la première réunion de l'année;
 - Changement dans les dates de remise pour les agences bilatérales et agences d'exécution;
 - Réorganisation des points de l'ordre du jour en fonction du mécanisme de classification proposé par le Secrétariat;
- Prévoir un examen ultérieur du fonctionnement du Comité exécutif.

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- (a) Prendre note du document sur le fonctionnement du Comité exécutif (UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/71) préparé en réponse à la décision 76/55 b);
- (b) Convenir de continuer à se réunir deux fois par année à compter de 2017, de préférence au cours de la deuxième ou de la troisième semaine de juin, en ce qui concerne la première réunion, et à la fin de novembre ou la première semaine de décembre, pour la dernière réunion, en se réservant la possibilité de se réunir pour une courte réunion supplémentaire, si nécessaire, afin d'examiner des propositions de projet ou une demande particulière des Parties au Protocole de Montréal;
- (c) Prendre note :
 - (i) En ce qui concerne les rapports périodiques et financiers :
 - a. Que les agences bilatérales et d'exécution devront soumettre au Secrétariat leurs rapports périodique et financier de l'année précédente avant le 15 avril de chaque année ou huit semaines avant la première réunion, lorsque la réunion a lieu avant la deuxième semaine de juin;
 - b. Que les rapports périodiques globaux et les rapports périodiques pertinents des agences bilatérales et d'exécution seront examinés à la première réunion de l'année;
 - (ii) En ce qui concerne la planification des activités, que l'évaluation de la mise en œuvre du plan d'activités de l'année précédente serait examinée à la première réunion de l'année.

- (iii) En ce qui concerne les propositions de projet, que les agences bilatérales et d'exécution devront soumettre au Secrétariat des propositions de projet complètes avant la réunion du Comité exécutif à laquelle elles seront examinées, afin que le Secrétariat ait le temps de les examiner et que les agences puissent discuter des observations du Secrétariat et de la réponse aux observations avec le pays concerné, comme suit :
- a. Plans de gestion de l'élimination de la production de HCFC, plans de gestion de l'élimination des HCFC et plans d'élimination sectoriels, comprenant le projet d'accord et un programme de mise en œuvre proposé pour la première tranche : 16 semaines avant la réunion du Comité exécutif;
 - b. Projets d'élimination des HCFC dans le secteur de la consommation dont le niveau de financement demandé est supérieur à 5 millions \$US : 14 semaines avant la réunion du Comité exécutif;
 - c. Toutes les autres propositions de projets complètes : 10 semaines avant la réunion du Comité exécutif;
- (d) Demander au Secrétariat de réorganiser les points à l'ordre du jour des réunions du Comité exécutif en fonction de la classification proposée à l'annexe IV au présent document; et
- (e) Réévaluer le régime de deux réunions par année du Comité exécutif à la première réunion du Comité exécutif de 2018.

12. Comptes du Fonds multilatéral

(a) Comptes finaux de 2015

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/72 est divisé en deux parties : la partie I présente les comptes finaux du Fonds multilatéral pour l'année 2015 et la partie II contient un rapport au Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies sur les comptes du Fonds multilatéral pour l'année se terminant le 31 décembre 2015.

Questions à traiter :

- Les observations du Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies sur les contributions à recevoir en souffrance.

Le Comité exécutif pourrait souhaiter:

- (a) Prendre note :
- (i) des états financiers finaux du Fonds multilatéral en date du 31 décembre 2015, préparés conformément aux Normes comptables internationales du secteur public, tels que contenus dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/72;
 - (ii) du rapport du Bureau des commissaires aux comptes de l'ONU pour l'année se terminant au 31 décembre 2015, remis au PNUE;
 - (iii) du commentaire et de la recommandation du Bureau des commissaires aux comptes, indiquant que le PNUE devrait porter la question des contributions dues

de longue date à l'attention du Comité exécutif pour examen ou annulation et de la réponse subséquente du PNUE tenant compte des observations du Secrétariat sur cette question;

- (b) Demander au Trésorier d'inscrire dans les comptes du Fonds multilatéral pour 2016 les différences entre les états financiers provisoires et finaux des agences d'exécution pour 2015, telles que reflétées dans le tableau 1 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom77/72; et
- (c) Demander au Comité exécutif de faire rapport à la 29^e Réunion des Parties au Protocole de Montréal sur l'observation et la recommandation à l'effet que "le PNUE porte la question à l'attention du Comité exécutif du FML pour examen ou annulation".

(b) Rapprochement des comptes de 2015

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/73 présente le rapprochement de l'information des comptes de 2015 et des données financières des agences d'exécution dans leurs rapports périodique et financier annuels au 31 décembre 2015 et la base de données de l'Inventaire des projets approuvés du Secrétariat. Il contient aussi les recommandations du Secrétariat.

Questions à traiter:

- Point de rapprochement en souffrance pour le PNUD : 221 570 \$US reporté du rapprochement des comptes de 2014.
- Point de rapprochement en souffrance : pour le PNUE, revenu de 41 106 \$US et dépenses de 18 922 \$US; pour l'ONUDI, revenu de 43 \$US et dépenses de 37 725 \$US; et pour la Banque mondiale, revenu de 143 940 \$US.

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- (a) Prendre note du rapprochement des comptes de 2015 présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/73 ;
- (b) Demander au Trésorier:
 - (i) De retenir des virements futurs au PNUD le montant de 105 346 \$US, représentant des intérêts créditeurs indiqués dans ses comptes provisoires de 2015 qui sont plus élevés que les montants indiqués dans ses comptes finaux ;
 - (ii) De virer à l'ONUDI le montant de 21 467 \$US, représentant des intérêts créditeurs de la Chine en 2012 qui ont été compensés deux fois aux approbations des 71^e et 74^e réunions ;
- (c) À demander au PNUD d'ajuster ses revenus dans ses comptes de 2016 d'un montant de 82 831 \$US, représentant des intérêts surévalués en 2015 ;
- (d) Demander au PNUE d'apporter les ajustements ci-après dans ses comptes de 2016 :
 - (i) 329 000 \$US de dépenses ajustées pour 2015 ;
 - (ii) 221 570 \$US de dépenses, représentant un montant non rapproché reporté de 2014 ;
 - (iii) 907 514 \$US représentant des éléments de rapprochement de 2014 qui n'ont pas

été ajustés/traités en 2015 ;

- (iv) 219 231 \$US de coûts d'appui inscrits incorrectement dans les comptes finaux de 2015 ;
- (e) Demander au PNUE d'apporter les ajustements ci-après dans son rapport d'avancement :
 - (i) 217 633 \$US de revenus inscrits dans les comptes de 2015 du PNUE, mais non dans son rapport d'avancement ; et
 - (ii) 123 412 \$US de dépenses et 190 385 \$US d'économies inscrits dans les comptes de 2015 du PNUE, mais non dans son rapport d'avancement ;
- (f) Demander à l'ONUDI d'inscrire le montant de 2 040 715 \$US non inscrits comme revenus de 2015 dans ses comptes de 2016 ;
- (g) Prendre note des éléments de rapprochement en suspens en 2015 ci-après :
 - (i) 41 106 \$US de revenus et 18 992 \$US de dépenses entre le rapport d'avancement du PNUE et les comptes finaux ; le PNUE présentera une mise à jour sur cet écart avant la 78^e réunion ;
 - (ii) 26 \$US entre le rapport d'avancement de l'ONUDI et l'Inventaire, que l'ONUDI ajustera dans son rapport d'avancement ; 43 \$US de revenu entre le rapport d'avancement de l'ONUDI et les comptes finaux ; et 37 725 \$US représentant l'écart dans les coûts d'appui des dépenses entre le rapport d'avancement de l'ONUDI et les comptes finaux ;
 - (iii) 143 940 \$US de revenus entre le rapport d'avancement de la Banque mondiale et les comptes finaux ;
- (h) Prendre note des éléments de rapprochement permanents ci-après :
 - (i) Pour le PNUD, des montants de 68 300 \$US et 29 054 \$US pour des projet non spécifiés ; et
 - (ii) Pour la Banque mondiale, pour la mise en œuvre des projets ci-après avec d'autres agences bilatérales le cas échéant :
 - 342 350 \$US pour un projet bilatéral avec le Japon (THA/PHA/68/TAS/158) ;
 - 225 985 \$US pour un projet bilatéral avec la Suède (THA/HAL/29/TAS/120) ;
 - 5 375 000 \$US pour un projet bilatéral avec les États-Unis d'Amérique (CPR/PRO/44/INV/425) ;
 - 5 375 000 \$US pour un projet bilatéral avec les États-Unis d'Amérique (CPR/PRO/47/INV/439) ;
 - 1 198 946 \$US pour un projet de refroidisseurs en Thaïlande (THA/REF/26/INV/104) ;

- 10 385 585 \$US pour la Phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC en Thaïlande (THA/PHA/74/INV/164 et 165) ; et
- 17 740 800 \$US pour la Phase I du plan de gestion de l'élimination de la production de HCFC en Chine (CPR/PRO/75/INV/568).

13. Budgets du Secrétariat du Fonds approuvés pour 2015, 2016, 2017, 2018 et proposé pour 2019

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/74 contient les budgets approuvés de 2015, 2016, 2017 et 2018, et le budget proposé de 2019 du Secrétariat du Fonds, aux fins d'examen par le Comité exécutif.

Questions à traiter :

- Augmentation des coûts de traduction;
- Coût d'une réunion supplémentaire en 2017;
- Mise à niveau de quatre postes P-3.

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

(a) Prendre note :

- (i) Des budgets du Secrétariat du Fonds approuvés pour 2015, 2016, 2017, 2018 et proposé pour 2019, contenus dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/74;
- (ii) Que des dépenses de 378 099 \$US non enregistrées dans le budget approuvé du Secrétariat pour 2015 ont été réallouées au budget approuvé de 2016;
- (iii) Du remboursement de 1 477 253 \$US (1 449 117 \$US imputés au budget du Secrétariat approuvé pour 2015 et 28 136 \$US provenant du budget approuvé pour l'Administrateur principal Suivi et évaluation) au Fonds multilatéral, à la 77^e réunion;

(b) Approuver :

- (i) Le budget révisé de 2016, au montant total de 7 561 218 \$US, qui reflète une réallocation des dépenses non enregistrées de 378 099 \$US en plus d'un crédit de 25 394 \$US à la LB 1309 en 2015 et une augmentation de 30 800 \$US, reliée à une augmentation du coût de la traduction des documents pour la 77^e réunion du Comité exécutif;
- (ii) Le reclassement de quatre postes P3 au niveau P4, la rétrogradation d'un poste G7 au niveau G6 et le reclassement d'un poste G5 au niveau G6, avec un coût additionnel de 39 500 \$US à compter de 2017;
- (iii) Le budget révisé de 2017, au montant total de 7 748 982 \$US, incluant une réunion supplémentaire du Comité exécutif, au coût de 355 800 \$US et 92 791 \$US pour les autres coûts associés à une réunion du Comité exécutif;
- (iv) Le budget révisé de 2018, au montant total de 7 829 038 \$US, établi sur la base de trois réunions du Comité exécutif et du budget révisé de 2017; et

- (v) Le budget proposé pour 2019, au montant de 7 961 748 \$US, établi sur la base de trois réunions du Comité exécutif, du budget révisé de 2018 et d'une augmentation de 3 pour cent des coûts de personnel.

14. Rapport du Sous-groupe sur le secteur de la production

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/77/75 sera émis pendant la 77^e réunion et proposera un rapport sur la réunion du Sous-groupe sur le secteur de la production qui aura lieu en marge de la réunion. Le document contiendra un compte rendu de l'examen par le Sous-groupe : de l'ordre du jour provisoire, des lignes directrices sur le secteur de la production, du rapport de vérification de la production de HCFC en Chine en 2015, et du rapport périodique de 2016 sur la première étape du PGEPH pour la Chine.

15. Questions diverses

Toute question de fond dont l'ajout est approuvé au point 2a) de l'ordre du jour sera examinée à ce point de l'ordre du jour.

16. Adoption du rapport

Le Comité exécutif sera saisi du projet de rapport de la 77^e réunion aux fins d'examen et d'adoption.

17. Clôture de la réunion

La réunion devrait être déclarée close le vendredi 2 décembre 2016.
